
L'an deux mille vingt-trois

Le : 27 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

sous la Présidence de Monsieur VAUDON Florent, Maire suppléant-délégué

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2023

Présents : Mmes CHADELAUD, LONGERAS, DESMERY, MM. VAUDON, AUROUX, PAPAIZIAN, LAROUDIE, JUHEL, GUILLOU, SHEPHERD

Absents : M. VIEBAN

Excusés : MM. CHALARD, MAZEAUD

M. CHALARD a donné procuration à Mme CHADELAUD

Secrétaire de séance : Mme LONGERAS

2023-881 Modification des tarifs pour l'utilisation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire suppléant-délégué rappelle à l'assemblée municipale la délibération du 03 octobre n°2022/828 dans laquelle il avait été débattu d'une modification des tarifs pour les particuliers ainsi qu'une participation à appliquer aux associations de la commune et celles hors commune lors de leurs manifestations.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir débattu :

- **DECIDE** de laisser la gratuité de la salle pour les associations, commune et hors commune

Pour les habitants de la commune :

- **DECIDE** d'appliquer un tarif à **220 €** du 1^{er} novembre au 1^{er} mai
- **DIT** que le tarif sera à **190 €** pour la période sans chauffage
- **AJOUTE** que le tarif pour la journée sera de **90 €**
-

Pour les habitants hors commune

- **DECIDE** d'appliquer un tarif à **250 €** du 1^{er} novembre au 1^{er} mai
- **DIT** que le tarif sera à **220 €** pour la période sans chauffage
- **AJOUTE** que le tarif pour la journée sera de **120 €**

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 28 octobre 2023

Certifiée exécutoire le : 28 octobre 2023

Reçue en S/Préfecture le :

Publié ou notifié le :

M. le Maire suppléant-délégué,
Florent VAUDON

